



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 10 juin 2024 à 17 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- **La demande concerne l'immeuble situé 170, rue Guillemette, constitué du lot 2 674 953 situé dans la zone RFVR-6.**

La demande consiste à autoriser une marge de recul avant du bâtiment principal d'approximativement 6,76 m et une marge de recul arrière du bâtiment accessoire d'approximativement 0,63 m alors l'article 88 du *Règlement n° 474 de zonage* permet une marge avant minimale de 7,5 m pour ce bâtiment principal et une marge arrière minimale de 1 m pour ce bâtiment accessoire dans la zone RFVR-6. Cette demande a pour effet de régulariser la situation de deux bâtiments, lesquels étaient conformes au permis émis lors de leur construction.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse permis@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du **lundi 10 juin 2024 à 17 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 21 MAI 2024**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe